

RCS : BELFORT  
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 40164  
Numéro SIREN : 439 328 485  
Nom ou dénomination : CLIMENT TRAVAUX PUBLICS

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2019 sous le numéro de dépôt 5628

# Greffe du tribunal de commerce de BELFORT



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 11/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/5628

Type d'acte : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale  
Divers

### Déposant :

Nom/dénomination : CLIMENT TRAVAUX PUBLICS

Forme juridique :

N° SIREN : 439 328 485

N° gestion : 2001 B 40164



**CLIMENT TRAVAUX PUBLICS**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 575 050 euros**  
**Siège social : Hameau de Belchamp**  
**9, Route d'Audincourt, 25420 VOUJEAUCOURT**  
**439 328 485 RCS BELFORT**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 NOVEMBRE 2019**

**EXTRAIT**

L'an 2019,  
Le 23 novembre,  
A 11 heures

Les associés de la société CLIMENT TRAVAUX PUBLICS se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation du Comité de Direction.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence, à laquelle est annexée le pouvoir d'un associé représenté.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe CLIMENT, en sa qualité de Président de la Société.

La société KPMG et Monsieur Jean-François OROSCO, Commissaires aux Comptes de la Société, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 9 265 actions sur les 9 265 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



## **ORDRE DU JOUR**

- Révocation d'un membre du Comité de Direction,
- (...),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Comité de Direction, décide de révoquer Madame Sabine NIQUE de son mandat de membre du Comité de Direction à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée par 6781 voix ayant voté pour.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

(...)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **TROISIEME RÉOLUTION**

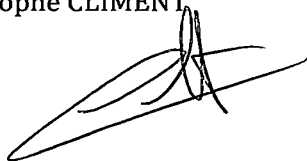
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Christophe CLIMENT



# Greffe du tribunal de commerce de BELFORT



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 11/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/5628

Type d'acte : Acte  
Révocation de directeur général  
Divers

### Déposant :

Nom/dénomination : CLIMENT TRAVAUX PUBLICS

Forme juridique :

N° SIREN : 439 328 485

N° gestion : 2001 B 40164



**CLIMENT TRAVAUX PUBLICS**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 575 050 euros**  
**Siège social : Hameau de Belchamp**  
**9, Route d'Audincourt**  
**25420 VOUEAUCOURT**  
**439 328 485 RCS BELFORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU COMITE DE DIRECTION**  
**DU 15 NOVEMBRE 2019**

**EXTRAIT**

L'an 2019  
Le 15 novembre  
A 9 heures

Les membres du Comité de Direction de la société CLIMENT TRAVAUX PUBLICS se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Christophe CLIMENT  
Madame Emmanuelle CLIMENT  
Monsieur Arnaud CLIMENT  
Madame Sabine NIQUE

Le Comité de Direction, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Christophe CLIMENT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Lecture est donnée du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Comité de Direction adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle les désaccords apparus au cours de ces dernières semaines, et en particulier lors du dernier Comité de direction, avec Madame Sabine NIQUE, lesquels n'ont pas pu être réglés malgré les efforts déployés.

Force est de constater des divergences sur l'avenir de la Société, dont le Comité de direction est en discussion avancée sur la cession de l'entreprise à VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT.

C'est dans ce contexte que la révocation de Madame Sabine NIQUE est proposée au Comité de direction qui est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Révocation de Madame Sabine NIQUE,
- (...),
- Convocation de l'Assemblée Générale des associés,

*ee*



*[Signature]*

## **REVOCACTION DU MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL DE MADAME SABINE NIQUE**

Le Comité de direction décide de mettre fin au mandat de Directeur Général de Madame Sabine NIQUE, sans indemnité.

Ses fonctions cessent à compter de la présente décision.

Cette décision est adoptée à la majorité des membres ayant voix délibérative, Madame Sabine NIQUE ayant voté contre.

En conséquence, Madame Sabine NIQUE retrouve automatiquement le bénéfice de son contrat de travail en qualité de Secrétaire Générale, lequel avait été suspendu lors de sa nomination en qualité de Directeur général, avec maintien de sa rémunération actuelle.

Le Comité de direction donne tous pouvoirs à son Président pour l'exécution de cette décision et ses suites.

Il donne également tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

## **REVOCACTION DU MANDAT DE MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION DE MADAME SABINE NIQUE**

En conséquence de la décision de révocation du mandat de Directeur Général de Madame Sabine NIQUE, le Comité de direction décide de proposer à l'Assemblée Générale de révoquer également son mandat de membre du Comité de direction.

## **AGREMENT DE TRANSMISSIONS D' ACTIONS**

(...)

## **CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

(...)

## **PROJET DES RÉSOLUTIONS**

Le Comité de Direction arrête ensuite le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Christophe CLIMENT

